



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



CAPD du 27 juin 2013 : Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU a pris acte des sujets ouverts à la discussion par le ministère. La création d'une indemnité au bénéfice des PE et la convergence des taux de promotion à la hors classe de nos collègues avec ceux du second degré. Pour autant, ces mesures ne constituent pas une réelle revalorisation qui doit passer par l'augmentation du point d'indice et la refonte de la grille pour que tous atteignent l'indice terminal (783) de l'actuelle hors classe. Le SNUipp-FSU avait fait campagne ces derniers mois pour des mesures visant à répondre au déclassé salarial des enseignants des écoles. Le sujet est enfin sur la table. Le SNUipp-FSU entend bien défendre l'intérêt de tous les personnels et s'attachera à obtenir des mesures concrètes pour le salaire et la carrière des enseignants du premier degré. En ce sens, nous réitérons notre demande d'un groupe de travail afin de discuter de l'actuelle grille de notation départementale qui pénalise les enseignants ayant fait le choix ou ayant été obligé d'interrompre, à un moment donné, leur carrière.

Concernant la réforme des rythmes, le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture du décret. Cette réforme nécessaire n'est satisfaisante pour personne, élèves comme enseignants. Sa mise en place à marche forcée relève davantage d'un projet politique portant sur la territorialisation de l'Ecole que sur les effets bénéfiques pour les élèves et leurs familles. En outre, elle va générer des difficultés dans la gestion des personnels.

Au niveau départemental, comme au niveau national, le comité de suivi de cette réforme ne pourra se cantonner aux seules contingences d'organisation : le SNUipp-FSU fera remonter toutes les difficultés et mobilisera les collègues afin que leur voix, leurs conditions de travail, leurs propositions et leurs revendications soient enfin prises en compte. Rien ne se fera sans eux.

La mobilité des professeurs des écoles et les changements de département ont été très difficiles cette année puisque le taux de satisfaction a encore baissé. Les réponses apportées lors du groupe de travail exceptionnel qui s'est tenu au ministère pour traiter des situations les plus difficiles, ne sont pas suffisantes au vu du nombre très important de demandes légitimes de nos collègues, séparés de leur conjoint depuis de longues années ou renouvelant depuis longtemps une demande liée à leur projet personnel. Le SNUipp-FSU continuera à se faire le porte-parole des collègues vous demandant un INEAT. Certains sont dans des situations familiales ou économiques catastrophiques. Nous estimons qu'ils n'ont pas à être les victimes de la politique de rigueur, et doivent pouvoir continuer à vivre dignement.

La mobilité comporte également d'autres volets pour lesquels les moyens sont insuffisants. Ainsi en est-il des possibilités de détachement dans d'autres corps de la fonction publique, de la nécessité d'abonder en moyens la formation continue et les possibilités de congé de formation professionnelle, de la mise en œuvre effective du droit individuel de formation (DIF) qui est très peu utilisé, de la validation des acquis de l'expérience et reconnaissance des acquis professionnels et des préparations aux examens et concours administratifs.

Le ministère annonce 10 000 postes pour l'aide administrative (rappelons qu'ils étaient 25 000 en 2007). Si le ministère montre par là qu'il a conscience de la situation des directeurs, le SNUipp-FSU déplore qu'il s'agisse, encore une fois, d'emplois précaires, la professionnalisation et la pérennisation de ces personnels n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le SNUipp-FSU 67 demande à ce que les critères d'attribution de ces postes dans notre département soient discutés en CTSD.

D'autre part, le SNUipp-FSU estime qu'il est urgent que des avancées en termes de décharge supplémentaire et de rémunération des directeurs soient actées. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la situation des directeurs de notre département qui seront, l'an prochain, déchargés par des M2, nous demandons à ce que l'administration s'engage à ce que ces directeurs puissent effectivement être déchargés 1 jour chaque semaine de l'année scolaire.